UN ESPACE PERSONNEL

La mairie de 3D Ouest met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches «taxe de séjour» :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.



C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

LA TAXE DE SÉJOUR

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.





CONTACT

VALÉRIE GÉRARD valerie@3douest.com 02 56 66 20 08

Assistance Technique 3D Ouest 02 56 66 20 05 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-18h support-taxedesejour@3douest.com

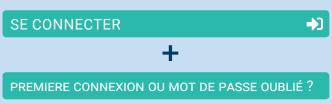
TAXE DE SÉJOUR

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

1 CONNEXION



VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION



Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE

*

Après validation vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

→ 2 DÉCLARATION

VOUS LOUEZ EN DIRECT



Vous percevez et déclarez la taxe de séjour. Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous indiquez les périodes commercialisées par un tiers. Une déclaration à $\mathbf{0} \in s$ s'enregistre.

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ

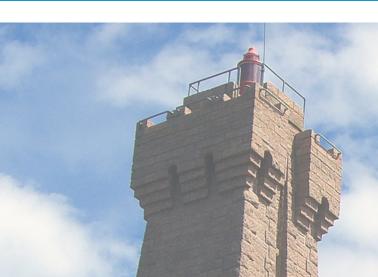


Pour une longue période sans location.

Une déclaration à 0 € s'enregistre.

Vous devez valider vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période.

▶3 REVERSEMENT



COLLECTE	REVERSEMENT		
1 ^{er} janvier - 30 mars	jusqu'au 15 avril		
1 ^{er} avril - 30 juin	jusqu'au 15 juillet		
1 ^{er} juillet - 30 septembre	jusqu'au 15 octobre		
1 ^{er} octobre - 31 décembre	jusqu'au 15 janvier		

- ➤ carte bancaire + prélèvement unique dès validation de toutes vos déclarations
- virement (référence : paiement TS + nom)

IBAN						
FR76	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	XXX
BIC						
TRPXXX						

> chèque

ordre : régie taxe de séjour 5 rue Louis de Broglie 22300 Lannion